

L'argent des amendes d'ordre pour l'accueil de la petite enfance!

Avec l'achat récent d'un instrument cinémométrique laser, la police jurassienne s'est équipée du dernier cri en matière de mesures de vitesse. Sans compter que pour ce type d'instrument basé sur un laser, la marge de sécurité applicable est de 3 km/h pour une vitesse inférieure ou égale à 100km/h, de 4 km/h pour une vitesse de 101 à 150 km/h et 5km/h à partir de 151km/h. Par comparaison, "l'ancien" instrument fonctionnant par mesures radar à des marges applicables de respectivement 5, 6 et 7 km/h (RS 741.013.1).

Voici donc peut-être l'une des explications de l'augmentation des revenus des amendes d'ordre qui passe de 600'000 CHF au budget 2008 à 750'000CHF au budget 2009 (chiffre 652.437.00).

Sans vouloir polémiquer sur la politique de sécurité routière et/ou de remplissage des caisses de l'Etat, le groupe UDC trouve judicieux que le montant soit alloué à un objet précis et concret et non pas dilué dans le porte-monnaie cantonal.

Dans cette période d'incertitude économique, les familles sont mises à rude épreuve du point de vue financier. Le groupe UDC souligne son attachement à l'importance de la famille au sein de notre société. Il se soucie ici tout particulièrement des familles dont les parents travaillent et font appel à une unité d'accueil de la petite enfance. La participation des parents, dans le modèle actuel, se monte à 3.6 millions. Dans l'éventuel futur modèle, dit à "taxe unique", l'addition de la participation des parents et du nouvel impôt employés/employeurs sera d'environ 4.4 millions de francs.

Afin que l'argent récolté par les services de l'ordre retourne à coup sûr pour un projet concret de politique familiale, le groupe UDC demande au Gouvernement:

- **Que l'argent provenant des amendes d'ordres soit intégralement versé au budget des institutions des structures d'accueil de l'enfance.**

Delémont, le 24 juin 2009

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

